

# kwarat.com

Et l'administration devient simple

©**kwarat.com**, tous droits réservés.

La reproduction du contenu de ce site web, en tout ou en partie, est strictement interdite sans la permission écrite de l'auteur.

Tout autre matériel contenu sur ce site ne nous appartenant pas (photos, textes, images, logos, noms de produits ou de marques,...) est la propriété de leurs détenteurs respectifs.



## DÉCLARATION D'ARRÊT DE TRAVAIL PAR SUITES D'INTEMPÉRIES

**À adresser à la Caisse dans les 48 heures qui suivent l'arrêt de travail**

AGENCE REGIONALE DE : .....

N° d'Adhérent: .....

L'Entreprise (1): .....

Adresse: .....

Chantier (2): .....

Commune: .....; Altitude du chantier: ..... mètres

Désignation du travail interrompu: .....

Effectif total du chantier: .....; Nombre de salariés mis au chômage: .....

Nous soussignés déclarons que le travail a été rendu dangereux et/ou impossible conformément aux conditions prévues par l'article 4 de l'ordonnance n° 97-01 du 11/01/1997 sur le chantier ci-dessus désigné. En conséquence le travail a été suspendu le (3): ..... à ..... heures par le fait de (4): .....

**Signature des représentants des travailleurs (5).**

Date d'envoi de la déclaration: .....

### HORAIRES HABITUELS DE TRAVAIL

Journée	Matin		Soir	
	DE	A	DE	A
Samedi				
Dimanche				
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				

Le travail n'a pas été repris le : ..... premier jour ouvrable suivant l'arrêt de travail, à l'heure habituelle de reprise.

**Cachet et signature de l'employeur**

**N.B: La reprise du travail doit être déclarée à la Caisse 48 heures au plus tard après l'ouverture du chantier.**

- |   |
|---|
| <p>(1) Raison sociale et adresse complète de l'entreprise;</p> <p>(2) Identification et adresse complète du chantier, établir une déclaration séparée par chantier;</p> <p>(3) Date (JJMMAA) et heure (HHMM) d'arrêt de chantier;</p> <p>(4) Indiquer la nature de l'intempérie (gel, neige, verglas, pluie, inondation, tempête, grand vent);</p> <p>(5) Si le chantier n'a pas de représentants des travailleurs, faire signer deux travailleurs présents sur les lieux au moment de l'arrêt du chantier;</p> |
|---|

Cadre réservé à la Caisse	
Arrêt de Travail N°	Observations